



Section FO-DGFIP de la MARNE  
Secrétaire Départementale : Christelle HANTISSE  
Tél : 03 26 58 78 29  
Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

## DIALOGUE SOCIAL, ACCUEIL : Mais t'es où ? T'es pas là...

Suite au boycott en 1ère instance du Comité Technique Local le 16 mars 2017, il a été de nouveau convoqué le 03 avril 2017.

appliquera le nouveau règlement intérieur du CTL sans possibilité d'amendement. Ce règlement était soumis au vote.

**F.O.-DGFIP a voté CONTRE**



### PROVOCATION DE LA DIRECTION GENERALE

Les conditions actuelles d'exercice du dialogue social à la DGFIP ont été instaurées lors de la fusion de la DGI et de la DGCP en 2008. La Direction Générale avait déterminé un périmètre pour les autorisations d'absence et les conditions de remboursements de frais de déplacements au plan national et local pour les représentants du personnel. Ce modèle a été reconduit pour la mandature commencée en 2015 et se terminant fin 2018 par de nouvelles élections professionnelles.

Ne s'estimant pas tenu par les décisions de ses prédécesseurs, le **Directeur Général a décidé de changer les règles du jeu en cours de partie** sans explication intelligible. Un report de ces discussions en janvier 2019 à l'issue des élections professionnelles aurait été une marque de respect envers l'ensemble des agents dans un contexte de dialogue social constructif.

Les élus **F.O.-DGFIP** de la Marne ont dénoncé cette décision et le mépris envers les agents. Le Directeur a indiqué qu'il



### ACCUEIL : MAIS T'ES OU ? T'ES PAS LA...

Différents projets ont été présentés concernant l'accueil des usagers : modification des horaires d'accueil, accueil sur rendez-vous. **F.O.-DGFIP** ne voit pas l'intérêt d'un cadrage de l'accueil sur rendez-vous. Il est évident, pour l'usager comme pour l'agent, que ce type d'accueil est attractif : éviter les files d'attente, sérénité dans le rendez-vous. Il a toujours été pratiqué pour les questions complexes par les agents. C'est une question de bon sens. Et si la Direction vient de le découvrir, cela montre un manque de considération envers les agents.

Les difficultés de cette mission sont liées au manque de moyens humains. L'objectif principal de la Direction est de décourager les usagers de venir aux guichets.

Le service « Produits Divers », à compétence départementale, en est l'exemple. Par manque de moyens humains,

les agents ont préféré, par défaut, choisir le jeudi comme jour d'accueil sur rendez-vous. Auparavant, ils pouvaient accueillir les usagers sur 3 jours par semaine. De même, les SIE pratiquent déjà l'accueil avec ou sans rendez-vous sans problème les jours de réceptions. Dorénavant, l'accueil sur rendez-vous se pratiquera sur 2 ½ journées.

Alors que la **Direction Générale avait généralisé l'accueil** sur 5 jours par semaine au début des années 2000 **argumentant faire le choix d'un meilleur accueil** pour l'usager, elle reprend le même argument pour **réduire les plages d'accueil**. Mais, entre 2000 et 2017, les suppressions d'emplois sont passées par là. Nous ne sommes plus à une contradiction près de la Direction Générale.

**F.O.-DGFIP** ne peut cautionner ce démantèlement de l'accueil et du service public du fait d'un manque de moyens humains.

**F.O.-DGFIP a voté CONTRE**



### STAGE MOTIVATION

Une nouveauté remarquée par **F.O.-DGFIP** en matière de formation : le stage « motivation » pour les encadrants sur la base du volontariat.

La DGFIP essaie de trouver des palliatifs au malaise grandissant dans les services.

Mais, pourquoi l'apparition de ce genre de formation ?

La réponse de **F.O.-DGFIP** : **suppressions massives d'emplois à la DGFIP depuis 10 ans et dégradations des conditions de travail.**

### E-FORMATION, LA SOLUTION MIRACLE ?

La solution miracle trouvée par la DGFIP

pour former ses agents depuis plusieurs années : la e-formation. Si elle s'avère convenir pour des formations dites « généralistes », elle n'est plus vraiment efficace lorsqu'on aborde des formations « métiers ». En pratique, les agents suivent les e-formations de leur bureau. Ils oublient en partie de saisir dans AGORA ce stage. Et l'individualisation de la formation ne permet pas d'acquérir tous les fondamentaux.

La Direction envisage pour certains stages de les effectuer dans les salles de formation en collectivité afin de permettre aux agents de partager leur expérience.

Le bilan est donc mitigé et la e-formation n'est pas la solution miracle tant attendue par la Direction Générale.

**F.O.-DGFIP s'est abstenu**



### REVELATEUR DU MALAISE : L'EQUIPE DE RENFORT

Dans notre département, les jours de remplacement de l'équipe de renfort représente 1/3 environ des jours d'absence (compris les jours de formation et hors congés) soit 4970 jours.

L'intervention se situe pour 50 % sur 11 sites traduisant le malaise et la grande difficulté de certains services en pénurie chronique d'emplois ou de compétences (les 3 SPF, les trésoreries Etablissements Hospitaliers de Châlons et d'Epernay, PCE Reims, PRS, SIP Reims Est, SIE Reims Nord, Trésorerie de Châlons, permanence de la Trésorerie de Pontfaverger).

**Ces jours de remplacement représentent plus de 20 ETP (Equivalent Temps Plein).** Pour mémoire, la Direction a supprimé 23 emplois pour 2017.

Ce bilan met en exergue le déficit d'emplois dans notre département. Il traduit le malaise au sein de la DGFIP.

**F.O.-DGFIP** ne cesse de dénoncer au plan local et national le démantèlement de la DGFIP.

**DGFIP : 6 % des agents de la Fonction Publique d'Etat**  
**DGFIP : 57 % des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'Etat**

A la suite des débats, d'autres points ont été abordés :

- **Déménagement du Pôle Fiscal** : c'est pour quand ?

**F.O.-DGFIP** est intervenu pour connaître le calendrier prévisionnel : l'ESI doit intégrer ces nouveaux locaux avant l'été. En cascade, le déménagement du service RH devrait se dérouler à la rentrée (septembre ?), et le Pôle Fiscal doit suivre. **F.O.-DGFIP** a tenu à souligner que ce déménagement ne suscitait pas l'enthousiasme des agents du fait de dégradations des conditions de travail.

- **Permanence de Mourmelon** : le Directeur a précisé que les discussions n'étant pas arrêtées, un point sera fait lors d'un prochain CTL. **F.O.-DGFIP** a rappelé que les agents sont favorables à l'ouverture d'une seule ½ journée de permanence et qu'il fallait tenir compte des effectifs pour assurer la permanence et l'accueil de Suippes.

- **SIP/SIE de Sainte Ménéhould** : le projet d'antenne est en cours. **F.O.-DGFIP** a évoqué la situation des agents : pas de réponse de la Direction. Tous ces points seront abordés lors de la présentation finale du projet.



- **Réforme nationale des services RH** : le Grand Est doit accueillir l'un des 10 pôles RH. La DDFIP de la Marne n'a pas été retenue. Pour plus d'info, site fo-dgfip.fr : Thématique Mission Transverse / 10 janvier 2017 – SIRHIUS – une RH toujours plus près des étoiles

- **Trésorerie Châlons Hôpital** : **F.O.-DGFIP** a souligné l'implication de la chef de service pour relever une situation catastrophique et a demandé la continuité de l'intervention de l'équipe de renfort. Malgré une situation très difficile, la Direction estime que cette Trésorerie ne relève plus dorénavant d'un traitement spécifique.



- **Maison de Service Au Public** : le futur accueil de la DGFIP sans les agents de la DGFIP. Ce point sera abordé lors d'un prochain CTL avec une création en Argonne. Pour plus d'info, site fo-dgfip.fr : Thématique Expression Syndicale / 09 mars 2017 – Restructuration – Maisons de services aux publics

Pour de plus amples explications, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO-DGFIP :

Christelle HANTISSE	Catherine LADIRAY
Simon BUR	Sylvain COMMENCAIS

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : .....

QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

POSTE OU SERVICE :

.....  
.....  
.....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances  
Publiques (**F.O.-DGFIP**)

Fait à ..... , le .....  
(signature)

Le barème de cotisations 2017 est disponible auprès de vos représentants.

Chèque libellé à " Syndicat FO-DGFIP Marne".

Votre cotisation est proratisée en fonction de votre temps de travail et ouvre droit à un **crédit d'impôt égal à 66% de la cotisation versée**. Vous pouvez également payer en plusieurs fois.

Le bulletin d'adhésion à joindre à votre règlement est à renvoyer à :

Christelle HANTISSE, PCRP d' EPERNAY, 21 rue du moulin à vent 51200 Epernay  
ou Catherine LADIRAY, Service Fiscalité Directe Locale, DDFIP MARNE, 12 rue Sainte  
Marguerite 51000 Châlons en Champagne



RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip